

## Hommage du citoyen Vernier d'un hymne sur la prise de Toulon, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hommage du citoyen Vernier d'un hymne sur la prise de Toulon, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 403-404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36297\\_t2\\_0403\\_0000\\_23](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36297_t2_0403_0000_23)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le duché de Toscane ne souffrira pas plus long-temps que l'aigle d'Autriche plane sur son horizon. Turin, fruit d'une rigide parcimonie, ouvrira bientôt ses portes aux apôtres de la liberté, qui bravent depuis plus de deux ans les neiges et les frimas, pour lui ouvrir la route du bonheur; l'Espagne asservie sous le joug avilissant de l'ignorance et de la superstition, expiera les forfaits qu'elle a commis dans le nouveau monde; la fière Albion éprouvera le courroux d'un peuple idolâtre de la liberté dont un gouvernement astucieux et machiavélique l'a frustrée jusqu'ici, malgré sa constance opiniâtre à la rechercher; la Hollande réfléchira sur les sacrifices multipliés qu'elle avoit faits pour se mettre à l'abri de la tyrannie; et en contemplant ses digues qui maîtrisent les mers, elle reprendra toute son énergie.

La Germanie, honteuse de toutes ses défaites, se lassera de continuer une guerre désastreuse.

La Sprée refluera vers sa source, plutôt que de voir un despote assis sur ses bords.

La Suède, le Danemarck, la Suisse, Gênes, recueilleront à l'envi les bénédictions des races futures, pour n'avoir pas trahi la cause sacrée de l'humanité; la France enfin donnera à l'Europe étonnée, à l'univers entier, le spectacle d'un grand peuple, heureux par les seules lumières de la raison et de la philosophie, sans avoir besoin de recourir à aucun prestige religieux.»

Mention honorable (1).

## 65

Un membre propose d'autoriser la trésorerie nationale à verser dans les mains du ministre de l'intérieur une somme de 20 mille livres, pour être distribuée à titre d'indemnité aux patriotes indigens de Marvejols, pillés par les rebelles commandés par Charrier.

Renvoyé aux comités des secours et des finances (2).

## 66

Le glaive de la justice, dit VOULLAND, doit atteindre les coupables aussitôt qu'ils sont reconnus tels; je demande que le décret rendu hier contre Bernard, soit expédié sur le champ.

Cette proposition alloit être décrétée lorsque MONNEL membre du comité des décrets annonce que les intentions du préopinant sont remplies. Le ministre de la justice a reçu le décret depuis hier (3).

## 67

[La comm. de Coudray-sur-Seine, à la Conv.; s.d.] (4)

« Citoyens Législateurs,

Le jour que la commune du Coudray-sur-Seine, eut l'honneur de se présenter à votre barre

(1) B<sup>in</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Paris, p. 1549; M. U., XXXV, 475-76; C. Eg., p. 148-150; Audit. nat., n° 486. Mention dans J. Sablier, n° 1081; Ann. R. F., n° 49.

(2) J. Sablier, n° 1081; J. Fr., n° 480.

(3) J. Lois, n° 476; Batave, p. 1352; J. Perlet, p. 378.

(4) C. 288, pl. 887, p. 32.

et déposer sur l'autel de la patrie les instrumens les plus précieux qui servoient à son culte religieux, elle vous pria de prendre en considération la demande qu'elle vous fit de décréter que quand la vente des biens-fonds des émigrés seroit à l'ordre du jour, il en seroit donné deux ou trois arpens, soit à loyer ou à rente perpétuelle à chaque famille pauvre de la commune, telles que celles de vigneron, manouvriers et journaliers (1).

Maintenant que cette vente est à l'ordre du jour dans toute la République, daignez, citoyens législateur, entendre la voix plaintive de ces pauvres sans culottes en vous demandant ces trois arpens qu'ils arroseront de leurs sueurs: c'est du pain qu'ils vous demandent. Vous ne le leur refuserez pas.»

Michel CORBAY (maire), BADIN (agent nat.).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 68

La commune de Cavagnac (3) fait don de 300 liv. en numéraire (4).

## PIÈCES ANNEXES

### I

[Le c<sup>n</sup> Vernier à la Conv.; 11 niv. II] (5)

« Liberté, égalité, salut et fraternité.

Les triomphes de la patrie sont les hymnes du vrai bonheur.

Le républicain vit pour sa patrie entière, il se réjouit de ses succès et s'attriste de ses revers, Toulon reprise par le courage de nos braves patriotes, devient pour la France entière un jour d'allégresse.

J'offre à la Convention cet hymne que j'ai composé sur la prise de Toulon.

Air : Allons enfans de la patrie.

Français, que des chants d'allégresse,  
Viennent consacrer ce beau jour,  
Que les sentimens de l'yvresse  
Soient la preuve de notre amour.  
La liberté de la victoire  
Chez nous a fixé le drapeau ;  
Toulon des anglais le tombeau,  
Deviens pour nous un chant de gloire.  
Chantons peuple français, l'hymne à la liberté.  
Rendons, rendons,  
Aux défenseurs, l'hommage mérité.

En vain contre notre patrie,  
Méditant de noirs attentats,  
Le monstre de la tyrannie  
Vient nous défier aux combats.  
La liberté qui nous appelle,  
Sçaura soutenir notre bras,  
Nos coups sont les coups du trépas  
Pour Toulon perfide et rebelle  
Chantons.

(1) Voir ci-dessus, même séance, n° 22.

(2) Décision en marge de la lettre.

(3) Lot.

(4) J. Sablier, n° 1081.

(5) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 1, p. 1735.

Si de l'or la soif sacrilège  
A séduit des cœurs corrompus;  
Si Toulon sous l'effort d'un siège  
Fit croire nos soldats vaincus,  
Anglais, au triomphe coupable  
Bientôt la défaite survit :  
Le Français indigné poursuit  
Et cueille un laurier plus durable.  
Chantons.

Dignes soutiens de la patrie  
qui mourûtes au champ d'honneur,  
Les murs de Toulon asservie  
Attestent votre noble ardeur.  
Oui votre ombre à jamais chérie  
Vient errer parmi les vainqueurs;  
Et vos noms écrits dans nos cœurs  
Vous rappelleront à la vie.  
Chantons.

Des mers le commerce facile  
Appelle déjà nos vaisseaux;  
Neptune voit d'un œil tranquille  
Notre pavillon sur les eaux.  
Il sourit, applaudit, admire  
En y voyant la liberté  
Déjà plus d'un peuple soupire  
Après cette divinité.  
Chantons.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

## II

[Le c<sup>n</sup> Girod, horloger, à la Conv.; Morez, 7 niv. II] (2)

« Législateurs,

Occupé dès ma tendre jeunesse au métier ou à l'art de l'horlogerie, j'ai quelquefois exécuté des pièces assez compliquées et de nouvelles inventions à Avignon, département de Vaucluse où je fais une résidence ordinaire, dès que j'ai quitté Morez-la-Montagne, mon lieu natal, où je me trouve actuellement.

J'ai lu les divers mémoires et rapports du citoyen Romme sur le nouveau calendrier et l'horlogerie. Cette lecture m'a fait concevoir le plan d'une montre qui mesurera le temps selon les deux systèmes ancien et nouveau. Comme mon plan n'a encore été développé par aucun artiste, je crois en être le créateur et la montre qui en serait le résultat pourrait s'appeler une montre à la Girod. J'exécute une telle pièce et j'en ferai hommage à la Convention nationale, si elle veut l'agréer. En attendant, je viens lui soumettre mon plan et je l'établis ainsi qu'il suit :

1° Les deux premières roues seront chacune de 60.

2° Les deux autres roues suivantes, chacune de 52.

3° La roue de rencontre de 13.

4° Tous les pignons de 7, excepté celui du centre qui sera de 22 et qui portera une chaussée; comme à l'ordinaire.

5° Cette chaussée sera de 12 en engrénera à une roue de 30 :

6° Cette roue de 30 portera un pignon de 8 qui donnera le mouvement à la roue à canon des heures, laquelle sera de 32.

7° Le pignon du centre (c'est la seule, l'unique pièce qui ne se trouve pas aux montres anciennes) portant la chaussée fera dix tours par jour et servira à marquer les nouvelles minutes.

8° La roue à canon ne fera qu'un tour par jour et portera une aiguille à deux branches qui marquera à la fois les nouvelles heures et les anciennes.

9° Afin de tenir le mouvement fort bas, on pourra noyer à la grande platine, toutes les roues, même le barillet, la roue de fusée excepté.

10° La roue de fusée donnera l'impulsion à deux pignons simultanément, savoir le pignon du centre et le pignon de la grande moyenne qui ne sera pas au centre.

11° La fusée portera 4 tours et 3/4 de chaîne, de manière que la montre restera montée environ 30 heures anciennes ou 12 heures 1/2 nouvelles.

12° Le pignon du centre qui ne portera point de roue, donnera la facilité de noyer, une partie du moins, le nez de la poterne dans la grande platine, afin de tenir la roue de rencontre plus haute de même que la verge.

13° Le cadeau aura trois divisions circulaires et concentriques. La première fois la plus grande sera divisée en 100 pour indiquer les minutes, la seconde divisée en 24 parties, indiquera les 24 heures anciennes par deux divisions, commençant chacune par un et finissant par 12; la troisième sera divisée en 10 parties pour indiquer les 10 heures nouvelles; de telle sorte que l'aiguille ne faisant qu'un tour par jour, indiquera à la fois les heures anciennes et les nouvelles.

Le citoyen Romme a dit que l'on pourra enter le cadran des grosses horloges et peindre cinq heures au tour de douze. Il me paraît cependant plus naturel de peindre les 5 heures nouvelles en dedans des heures anciennes plutôt qu'autour ou en dehors, parce que le cercle qui en est le plus grand doit être affecté au plus grand nombre de divisions, tel est l'objet d'une première question.

Ne serait-il pas aussi plus convenable que le nombre de 10 occupât dans les nouveaux cadrans, le point d'en bas diamétralement opposé au lieu de se trouver en haut? Le changement d'un jour à l'autre qui s'opère à minuit semble exiger cette transposition et indiquer le haut et non le bas du cadran. Voilà l'objet de la seconde question.

Si mes observations sont justes, je demande qu'on les approuve; et si elles ne sont fondées, je désirerais aussi qu'on me le prouvât. Je n'ai d'autre vue en cela que de m'instruire et de me rendre, dans mon art, utile à une patrie. Salut. »

F. J. GIROD, horloger.

Mon adresse est chez le citoyen Claude Jobez, marchand horloger à Morez-la-Montagne pendant un mois à dater de ce jour et dès lors à Avignon, rue de la Balance.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 27 niv. et signée Jay.

(2) F<sup>17</sup> 1008<sup>D</sup>, pl. 2, p. 1698.

(1) Mention marginale, datée du 27 niv. et signée Jay.